

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
février
2016

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 03 février 2016 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller
M. Carl Robichaud, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

160201

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2016 est adopté tel que rédigé.
Adopté

160202

COMPTES

Il est proposé par Carl Robichaud
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 336 746,39 \$ et celui des revenus de 108 033,08 \$ pour le mois de décembre 2015 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :
Adopté

Administration générale :	19 596,74
Sécurité publique :	25 861,17
Transport :	62 127,05
Hygiène du milieu :	90 649,27
Santé et bien-être :	1 028,00
Aménagement et urbanisme :	12 390,77
Loisirs et culture :	77 734,90
Frais de financement	47 358,49

RAPPORT DU MAIRE

160203 RÉSOLUTION DE CORRECTION RÈGLEMENT 15-275

Il est proposé par François Audet
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le règlement 15-275 est modifié aux sections suivantes :
 - Le titre est modifié par « Règlement décrétant la réalisation de travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna et un emprunt » ;
 - Le paragraphe 1 est modifié par « Le présent règlement porte le titre de règlement décrétant la réalisation de travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna et un emprunt » ;
 - Le paragraphe 2 est modifié par « Le conseil est autorisé à réaliser des travaux d'isolation et d'agrandissement de l'aréna et un emprunt » ;
 - Le paragraphe 3 est modifié par « Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 479 100\$ pour les fins du présent règlement, tel que détaillé en annexe A » ;
 - Le paragraphe 4 est modifié par « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 479 100\$ sur une période de 20 ans » ;

Adopté

160204 ADOPTION : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.

RÈGLEMENT 16-280
Règlement établissant un code
d'éthique et de déontologie des
employés de la Municipalité de
Saint-Charles-de-Bellechasse

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale entrant en vigueur le 2 décembre 2012 impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

ATTENDU que le conseil a adopté un code d'éthique et de déontologie le 5 novembre 2012 ;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 13 janvier 2016;

ATTENDU qu'il y a toutefois lieu de mettre à jour ledit code afin de respecter les normes actuelles en la matière;

Il est proposé par Vincent Fortier
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil adopte le règlement 16-280 «Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse».

Adopté

RÈGLEMENT 16-280

Règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de règlement établissant un code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse et porte le numéro 16-280.

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité, lequel notamment énonce les valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés suivant les exigences de la loi, principalement les articles 2, 16 et 18.

ARTICLE 2 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité est joint en annexe A.

ARTICLE 3 : ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive concernant un sujet visé par le code.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

160205 CONGRÈS : ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

Il est proposé par Martin Lacasse
appuyé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil autorise la participation de M. Nicolas St-Gelais, dg par intérim, au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 15 au 17 juin 2016, au Centre des congrès de Québec.

2. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 503 \$, taxes en plus, ainsi que le remboursement des frais de séjour sur présentation des pièces justificatives.

Adopté

160206 MANDAT : ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil accepte la proposition du 28 janvier 2016, au montant de 2 450\$ plus taxes
Adopté

160207 MANDAT : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la l'entretien des espaces verts pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 3 février 2016 ;

Il est proposé par François Audet
appuyé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat de nettoyage printanier et automnal et de taille des gazons à Denis Turgeon Enr. au montant de 14 435,11\$, avec taxes.

Adopté

160208 HEURES D'OUVERTURE
HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. Le conseil modifie les heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville. Le nouvel horaire sera du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 ; le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 30 ; le vendredi les bureaux sont fermés. Cet horaire entrera en vigueur à compter du 22 février 2016.

Adopté unanimement

160209 DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION RÉSEAU
ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que le conseil prévoit des dépenses pour la réfection de différentes rues et rangs à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le conseil ne dispose pas de la totalité des sommes requises pour effectuer les travaux les plus urgents sur le réseau routier ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil demande à la députée de Bellechasse M^{me} Dominique Vien, une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'aide à la voirie urbaine et rurale.

2. Ces sommes représentent un montant au moins égal à celui que la municipalité investit pour maintenir son réseau routier en état.

Adopté unanimement

160210 MENTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par Dominic Roy
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à Mme Dominique Vien pour sa nomination comme Ministre responsable du Travail et Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches.

DIVERS

PÉRIODES DE QUESTIONS

CLÔTURE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Martin Lacasse

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. La présente réunion est close à 20 h 30
Adopté

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy
